



19.02.2014 – 10:36 Uhr

Le CIPI conseille: Carnaval sans incendies

Berne (ots) -

À carnaval, le feu avance masqué et profite de la forte densité de la foule pour frapper sans crier gare. En effet, les costumes et les éléments de décorations peuvent rapidement prendre feu. C'est pourquoi le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) recommande de les ignifuger afin d'éviter les blessures graves et les incendies pendant le carnaval.

Le carnaval de 2014 est bientôt là. Le risque d'incendie ne doit pas être sous-estimé pendant les festivités. Briquets, cigarettes, torches et lanternes provoquent régulièrement des incendies. Afin de prévenir les blessures douloureuses et les gros dégâts, le CIPI recommande d'ignifuger les costumes. De surcroît, les organisateurs sont tenus de traiter tous les éléments de décoration avec des produits ignifuges. Ces produits sont disponibles dans le commerce spécialisé.

Si, en dépit de toutes les mesures précautions, un incendie devait se déclarer, agissez dans cet ordre: alarmez les sapeurs-pompiers (118), sauver les vies, éteignez le feu.

Résumé des recommandations du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

Mesures de précaution pour les festivaliers

- Utilisez des matières difficilement inflammables pour les costumes de carnaval
- Renoncez au tulle et au nylon, car ces matières fondent et peuvent entraîner de graves blessures de la peau
- Traitez les tissus avec un produit ignifuge

Mesures de précaution pour les organisateurs

- Dégagez les voies d'évacuation comme les escaliers, les couloirs et les sorties
- N'employez pas d'objets contenant une flamme nue (lanternes, torches) pour vos décorations
- Traiter les décorations avec des produits ignifuges

Contact:

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

Téléphone 031 320 22 82

media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100751464> abgerufen werden.